



2, rue Maisonneuve
Ville-Marie (Québec) J9V 1V4
Téléphone: (819) 629-2472
www.cslactem.qc.ca

Le transport scolaire lors d'intempéries



**M
E
S
S
A
G
E

A
U
X

P
A
R
E
N
T
S**

Un territoire... ... plusieurs climats



Le territoire de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue s'étend sur 21 municipalités. Les conditions climatiques peuvent donc varier d'un endroit à un autre et entraîner la suspension du transport scolaire par secteur. Pour notre Commission scolaire, nous avons déterminé deux secteurs. Le premier étant le secteur est, centre, et le nord et l'autre est le secteur de Témiscaming et ses environs.

Lors d'une intempérie (tempête de neige, pluie, verglas, brouillard), les officiers de la Commission scolaire s'efforcent de prendre les décisions appropriées concernant le transport scolaire.

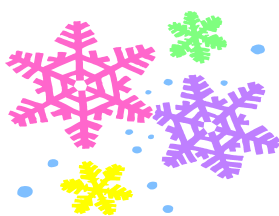
Toutefois, si les conditions climatiques dans votre secteur vous apparaissent trop mauvaises, malgré le fait que nous poursuivons le transport scolaire, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison. **Nous vous rappelons que vous êtes les premiers responsables de la sécurité de votre enfant.** Dans ce cas, vous devez motiver l'absence de votre enfant à son école qui elle avisera le service du Transport scolaire. Ceci nous permettra d'effectuer un suivi, si nous devons le faire.

D'autre part, nous traitons le temps froid de façon différente. Dans ce cas, nous définissons un seul secteur. Lorsque le thermomètre indique moins trente-sept degrés Celsius (-37°C) à Belleterre, Nédélec, Rémigny ou Ville-Marie, le transport est retardé de deux heures sur tout le territoire de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Une tempête l'après-midi?

Dans le cas où un changement climatique survient en après-midi et que nous devons retourner prématurément les enfants à la maison, le plan de mesures d'urgence prévu à l'école sera mis en œuvre. De plus, un message sera diffusé sur les stations de radio locales. Soyez attentifs!

Ne vous inquiétez pas, lorsque la famille n'aura pas été rejointe (pour les élèves du primaire), les enfants seront gardés à l'école. Leur sécurité nous tient à cœur!



À retenir...

Lors de la première journée d'annulation du transport scolaire, elle devient une journée pédagogique flottante. Il n'y a pas d'école pour les élèves.

Les autres journées d'annulation du transport scolaire, les écoles sont ouvertes et le personnel est sur place pour accueillir les élèves et leur offrir un encadrement. Dans ce cas, le parent qui décide de conduire son enfant à l'école, est responsable de son retour à la maison à la fin de la journée d'école.

Toutefois, la Commission scolaire peut décider d'annuler le transport scolaire et de fermer les écoles. Lors de fermeture d'école, il n'y a pas d'école pour l'ensemble des élèves et du personnel.

Comment s'informer?

Le retard du transport scolaire vous sera communiqué au plus tard à 6 h 10 le matin.

L'annulation du transport scolaire pour la journée vous sera communiquée vers 8 h 10.

Écoutez votre station de radio locale ou la radio de Radio Canada !



Vous pouvez aussi consulter notre site web :
www.cslactem.qc.ca

Quand on reprend le service !

Le service de transport scolaire reprend 2 heures plus tard, selon l'horaire du matin.
Le parcours est le même.



SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Guy Bergeron, régisseur du transport scolaire

2, rue Maisonneuve

Ville-Marie (Québec) J9V 1V4

☎ (819) 629-2472 poste 260

📠 Télécopieur: (866) 233-9122

✉ guy.bergeron@cslactem.qc.ca